

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 3 mars 2020 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Jean-Jacques JUTEAU, Mélisa SIMON-VIAUX, Ghislaine BOURGEOIS, Bruno LEBRETON, Nicolas LEGUET, Jean-Pierre VAUTHIER

Le PV de la séance du 18 février 2019 est adopté.

- Budget lotissement Les Jardins de La Falaiserie - approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion et administratif 2019.

	Dépenses	Recettes	Solde	Résultat cumulé
Investissement	25 797,79	6 242,84	-19 554,95	-25 797,79
Déficit reporté 001	6 242,84			
Fonctionnement	25 797,79	40 637,79	14 840,00	14 840,43
Excédent reporté 002		0,43		
Résultat			- 4 714,95	- 10 957,36

- Budget lotissement Les Jardins de La Falaiserie : affectation des résultats de l'exercice 2019

Le conseil municipal affecte au budget 2020 en déficit d'investissement 25 797,79 €, et en report de fonctionnement 14 840,43 €.

- Budget lotissement Les Jardins de La Falaiserie : vote du budget primitif 2020

Le conseil municipal, approuve le budget primitif 2020 du Lotissement Les Jardins de La Falaiserie avec des dépenses et recettes qui s'équilibrent en section de fonctionnement à la somme de 88 598,79 € et en section d'investissement à la somme de 99 556,15 €.

- Budget communal - approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion et administratif 2019 du budget principal.

	Dépenses	Recettes	Solde	Résultat cumulé
Investissement	325 112,94	409 199,27	84 086,33	-1 896,49
Déficit reporté 001	85 982,82			
Fonctionnement	243 469,04	253 580,72	10 111,68	87 533,38
Excédent reporté 002		77 421,70		
Résultat			+ 94 198,01	+ 85 636,89

- Budget communal - Affectation des résultats de l'exercice 2019

Le conseil municipal décide d'inscrire au budget 2020 les résultats 2019 suivants : affectation en réserves 37 936,49 €, affectation en report de fonctionnement 49 596,89 € et en report d'investissement - 1 896,49 €.

- Attribution de subventions aux associations

Le conseil municipal alloue aux associations communales des subventions pour un montant de 910,00 € : Amicale de La Jaille-Yvon et Montguillon 160,00 €, Association Au Fil de l'Eau 150,00 €, Les Gardons de la Jaille 150,00 €, Le Monde des Ouistitis 150,00 €, La Société de l'Union 300,00 €.

Subventions aux associations hors commune pour un montant de 510,00 € : ADMR Le Lion d'Angers 200,00 €, AIDES Segré 50,00 €, Amicale des sapeurs-pompiers – Saint Martin du Bois 30,00 €, ENVOL Segré 50,00 €, Souvenir français Le Lion d'Angers 30,00 €, USJA Football Saint Martin du Bois-Aviré-Louvaines 150,00 €.

Les délibérations peuvent être consultées dans leur intégralité au secrétariat de mairie.

- Attribution d'une subvention au CCAS du Lion d'Angers pour la Banque alimentaire

Le conseil municipal alloue une subvention de 100,00 € au CCAS du Lion d'Angers pour la Banque Alimentaire.

- Vote du taux des taxes

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, la commune percevra le produit fiscal correspondant aux bases d'habitation 2020 (+0,9%) par le taux 2019 (12,18 %). Le conseil décide à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts : Taxe foncière – bâti 18,00 %, Taxe foncière - non bâti 35,91 %.

- Budget communal - Vote du budget primitif 2020

Le conseil municipal approuve le budget principal à l'unanimité qui s'équilibre en dépenses et recettes, en section de fonctionnement à la somme de 286 498,89 € et en section d'investissement à la somme de 150 788,38 €.

- Aide sociale

Le conseil municipal accorde une aide de 150€ à une personne pour l'achat d'un réfrigérateur et d'un lave-linge sur justificatif de devis accepté ou de facture.

A La Jaille-Yvon, le 9 mars 2020

Le Maire,

Pascal CHEVROLLIER

